

QUESTION REDIGEE

PROBLEME N° 1

L'entreprise DAROIS dont le siège social est situé au domicile de Monsieur DAROIS exploite deux véhicules dont les caractéristiques sont les suivantes :

- Un véhicule porteur neuf de 12 tonnes de poids total autorisé en charge (PTAC) et dont la charge utile est de 7,5 tonnes, pris en location financière auprès d'un spécialiste de location poids lourds
- Un véhicule articulé de 40 tonnes de poids total roulant autorisé (PTRA) et dont la charge utile est de 24 tonnes pris en location financière depuis 5 ans (longueur utile de la semi-remorque : 13,20 mètres)

L'entreprise est une entreprise individuelle. Le véhicule articulé est conduit par le chef d'entreprise, le porteur par un salarié.

Chacun des véhicules est affecté à une activité déterminée dont les caractéristiques sont les suivantes :

Véhicule porteur :

Ce véhicule est donné en location avec conducteur. Il est utilisé par le locataire en trafic régional avec retour quotidien à l'entreprise pour assurer pendant 44 semaines l'acheminement de pièces détachées à haute valeur ajoutée.

Le contrat est annuel et renouvelable par tacite reconduction.

Le chiffre d'affaire annuel réalisé est de 99 117 €. Il tient compte d'un surcroît d'activité saisonnier que le client demande à Monsieur DAROIS d'assurer sous le régime du transport. Celui-ci confie cette opération à un confrère (coût de la sous-traitance : 7 330 €).

Le coût annuel de la location financière est de 17 770 €

La consommation moyenne de ce véhicule est de 22 litres aux 100 km et le coût moyen du litre de gazole pris à la pompe est de 0,897 €

Le kilométrage annuel parcouru est de 78 830 sans parcours autoroutier.

Les frais d'entretien et de petit équipement se sont élevés à 145 € pour l'année.

Les frais de repas ont été de 1 756 € pour l'année (certains repas ont été pris au domicile).

Véhicule articulé :

Ce véhicule est affecté à un trafic régulier international (Allemagne) qui est réalisé en sous-traitance pour une autre entreprise de transport.

L'aller France-Allemagne s'effectue à pleine charge. Par contre au retour, le véhicule n'est chargé qu'à 75 % pour une longueur occupée (mètres linéaires) de 70 % (palettes européennes 80 x 120).

L'usage de l'autoroute est fréquent.

Le chiffre d'affaire annuel réalisé est de 100 528 €

Le coût annuel de la location financière est de 26 182 €

La consommation moyenne de ce véhicule est de 35 litres aux 100 km et le coût moyen du litre de gazole est de 0,75 € hors taxe.

Le kilométrage annuel parcouru est de 93 676.

Les frais d'entretien annuels sont de 9 666 €

Les frais de déplacement ont été de 3 353 € pour l'année.

Un loyer mensuel de 280 € est acquitté pour un emplacement permettant le stationnement de véhicule lors des jours d'inactivité.

Les autres charges de l'année sont les suivantes :

Les coûts d'assurance sont de 9 218 € dont 11,5 % imputables au porteur.

Salaires et charges sociales du conducteur : 33 982 €

Le montant total des cotisations sociales de l'exploitant a été de 2 699 €

Le chef d'entreprise dont la rémunération n'est pas comptabilisée en charges a estimé celle-ci à 14 700 €

Le coût d'une formation continue obligatoire de sécurité (FCOS) pour le salarié : 405 €

Les frais d'autoroute sont de 1 197 €

Cette année, l'entreprise a supporté 329 € au titre d'une avarie sur prestation sur la relation France/Allemagne.

Les autres achats et charges externes enregistrés en comptabilité mais non ventilés par véhicule sont de 16 060 € Monsieur DAROIS estime que la part revenant à l'activité régionale est de 12,5 %.

Le montant des impôts et taxes, hors taxe à l'essieu, est de 3 139 € dont 38 % peut être affecté à l'activité sur porteur.

Le montant de la taxe à l'essieu du porteur (suspension pneumatique) est de 68,6 € au trimestre et le montant pour le véhicule articulé également équipé de suspension pneumatique est de 131,11 € au trimestre.

Les dotations aux amortissements et aux provisions (charges d'exploitation) s'élèvent à 1 156 € dont 401 € affectés à l'activité du véhicule porteur.

Les intérêts d'emprunt et bancaires s'élèvent à 6 046 € dont 41 % imputables à l'activité sur porteur.

QUESTIONS

- 1) A l'aide des informations ci-dessus enregistrées dans la comptabilité, remplissez le tableau en annexe 1 afin d'établir les coûts de revient constatés de chacun des deux véhicules en déterminant des montants annuels par type et poste de charges. Les calculs seront arrondis à l'Euro le plus proche.
- 2) Compte tenu des produits, indiquez pour chacune des activités si elle est rentable ou non (vous justifierez votre réponse).
- 3) Quels sont les inconvénients d'établir un coût de revient constaté sur les éléments comptables d'une seule année ? Donnez des exemples tirés de l'exercice traité pour illustrer vos propos.
- 4) Un donneur d'ordre français peut vous proposer un transport complémentaire de 3 tonnes minimum entre deux villes françaises distantes de 300 km situées sur votre trajet de retour d'Allemagne et ce, sur 44 semaines. Ce fret sera disposé sur palettes européennes. Chaque palette pèsera 1,2 tonnes, la superposition des palettes est exclue.
 - a) Compte tenu des informations dont vous disposez, quel poids maximum et quel nombre de palettes pouvez-vous accepter, en respectant les capacités de chargement du véhicule ?
Justifiez votre réponse.
 - b) Sachant que Monsieur DAROIS souhaite une marge surcoût de revient de 2 % sur son activité avec l'Allemagne, quel sera le prix minimum HT par palette à facturer au client français ?
- 5) Lors de votre voyage de retour, vous avez la possibilité d'effectuer occasionnellement un transport entre deux villes allemandes.
Comment s'appelle cette catégorie de transport ? Ce type de transport nécessite-t-il des documents administratifs spécifiques ? Justifiez votre réponse

PROBLEME N° 2

Dirigeant d'une entreprise de transport spécialisée dans les relations avec les « pays de l'Est », vous envisagez d'embaucher à compter du 1^{er} juin 2004, deux personnes supplémentaires pour conduire un porteur avec remorque pour l'un et un véhicule articulé pour l'autre.

Deux candidats ont retenu l'attention de votre responsable d'exploitation :

- Monsieur MARTIN, 23 ans, français sans expérience dans la profession de conducteur routier ;
- Monsieur NIGOLESCU, 46 ans, roumain parfaitement trilingue (Français, Anglais, Roumain), 16 ans d'expérience dans la profession de conducteur en Roumanie et résident en France depuis un an et demi.

QUESTIONS

- 1) Lors des entretiens d'embauche, quels documents vérifiez-vous afin que ces conducteurs soient immédiatement opérationnels ? (Vous détaillerez les documents demandés à Monsieur MARTIN et ceux demandés à Monsieur NIGOLESCU).
- 2) Vous validez les deux candidatures et souhaitez embaucher en CDI les deux candidats. Quelles sont les démarches que vous avez à accomplir et dans quels délais ?
- 3) Monsieur MARTIN, sera affecté à une activité régionale à retour quotidien (coefficient 138 M). Monsieur NIGOLESCU a une activité internationale avec départ chaque lundi et retour chaque vendredi (coefficient 150 M).
 - a) Quel(s) document(s) en relation avec ces embauches devrez-vous demander à la DRE ? Argumentez votre réponse.
 - b) A l'aide de **l'annexe 2**, indiquez les taux horaires minima appliqués à chacun des conducteurs pour le mois de juin 2004.
- 4) Pour établir la paie du mois de juin de M. MARTIN, vous disposez des éléments suivants :

Monsieur MARTIN a été affecté à l'activité X avec prise de poste à 7 heures et retour en entreprise vers 17 heures.

Il a effectué 130 h de service depuis le début du mois et jusqu'au dernier repos hebdomadaire.

Après ce repos hebdomadaire, sur la dernière semaine, il a remplacé un collègue sur l'activité Y avec début de l'activité à 4 heures les lundi, mardi, mercredi et jeudi, et 6 heures le vendredi avec le relevé des temps de service suivant :

RELEVÉ DES TEMPS DE SERVICE DERNIÈRE SEMAINE			
	Durée de chargement	Durée de conduite journalière	Durée de déchargement
Lundi	1 h	6 h	1 h
Mardi	1 h	6 h	1 h
Mercredi	1 h	7 h	1 h
Jeudi	1 h	6 h	1 h
Vendredi	1 h	4 h	1 h

- a) Vous pouvez décompter les heures de service au mois. Quelles formalités avez-vous accomplies pour obtenir ce droit ?
- b) Calculez la rémunération brute mensuelle de M. MARTIN.

ANNEXE 1

	PORTEUR			ARTICULE		
NATURE DES CHARGES						

ANNEXE 2

Entreprises de transport routier de marchandises
et des activités auxiliaires du transport

Taux horaires applicables aux conducteurs

Grands routiers	Taux horaires au			
	1 ^{er} /07/2002	1 ^{er} /07/2003	1 ^{er} /07/2004	1 ^{er} /07/2005
128 M	7,28 €	7,55 €	7,82 €	8,11 €
138 M	7,30 €	7,57 €	7,85 €	8,13 €
150 M	7,54 €	7,82 €	8,10 €	8,51 €

Courte distance	Taux horaires au			
	1 ^{er} /07/2002	1 ^{er} /07/2003	1 ^{er} /07/2004	1 ^{er} /07/2005
115 M	7,01 €	7,27 €	7,56 €	7,95 €
118 M	7,01 €	7,27 €	7,56 €	7,95 €
120 M	7,02 €	7,28 €	7,56 €	7,95 €
128 M	7,03 €	7,29 €	7,56 €	8,11 €
138 M	7,07 €	7,33 €	7,60 €	8,13 €
150 M	7,54 €	7,82 €	8,10 €	8,51 €

ATTENTION : grille à utiliser uniquement pour l'examen

PROBLEME N° 3

Vous avez effectué un transport national d'un envoi de 5 tonnes pour le compte d'un industriel. Cet envoi comportait cinq machines A, B, C, D, E. Deux de ces machines (A et B) ont été endommagées lors du transport.

Caractéristiques des machines

Machine A	Machine B
Valeur : 1 000 €	Valeur : 5 000 €
Poids : 100 kg	Poids : 100 kg

QUESTIONS

1)

- a) Au regard de la réglementation, comment le destinataire doit-il vous signaler les dommages ? (document, forme, procédures à la livraison et ultérieure, délai à respecter pour éviter la forclusion)
- b) Considérant que les dommages ont été constatés par le destinataire lors de la livraison le vendredi 23 juillet à 10 heures, indiquez quelle est la date butoir (jour et heure) à respecter pour éviter la forclusion ?

2) En l'absence de convention écrite particulière l'indemnisation pour pertes et avaries et en l'absence de déclaration de valeur, indiquez le montant de l'indemnisation qui sera versée. Justifiez votre réponse en indiquant les règles d'indemnisation et en détaillant le calcul.